

SECRETARIAT D'ETAT A L'ECONOMIE – OFFICE FEDERAL DES ASSURANCES SOCIALES

Documentation de presse

Etude de la CSIAS "Wie viel bleibt einem Haushalt von einem zusätzlichen Erwerbseinkommen übrig?" : résumé

Le présent rapport a pour objectif de calculer quel est le gain financier net des ménages (familles biparentales et familles monoparentales) lorsque leur revenu net augmente, c'est-à-dire combien il leur reste d'un revenu supplémentaire. Pour ce faire, il s'agit de répondre concrètement à la question suivante : quel rôle jouent les variations des dépenses au titre des impôts, de l'accueil extra-familial des enfants et des transferts sociaux ? Le but est de déterminer dans quelle mesure les incitations financières encouragent un ménage à augmenter son taux d'occupation. L'étude permet en outre d'examiner s'il y a des différences en fonction du lieu de domicile, de l'état civil, du taux d'augmentation du revenu, de la répartition du temps de travail entre les partenaires et de la catégorie de revenu.

L'étude se base sur deux types fondamentaux et hypothétiques de ménages.

Le premier type se compose de deux adultes et de deux enfants en âge préscolaire, et comporte deux sous-types : dans la première variante il s'agit d'un couple de concubins, dans la seconde d'un couple marié. Les calculs sont effectués pour cinq cas de figure, qui se distinguent les uns des autres par le taux d'augmentation du revenu et/ou par la répartition du temps de travail entre les partenaires.

Le second type de ménage est une famille monoparentale avec un enfant en âge préscolaire. Les calculs sont faits sur la base d'un doublement du revenu net.

Tous les calculs ont été effectués pour trois chefs-lieux cantonaux – Zurich, Lausanne et Bellinzone – et, chaque fois, pour deux catégories de revenus (bas et moyens).

Afin de mesurer l'effet que peut avoir l'augmentation du revenu de l'activité lucrative, on calcule le gain financier net du ménage, soit la part du revenu supplémentaire qui reste en fin de compte à sa disposition. Ce gain net est calculé en valeur absolue et en pourcentage du revenu supplémentaire. Pour ce faire, on commence par déterminer le revenu disponible du ménage. Pour ce faire, la méthode développée dans l'étude « Couverture du minimum vital dans le fédéralisme en Suisse » (Wyss et Knupfer, 2003) est utilisée : elle consiste à calculer globalement, pour différents cas-types de ménages, les recettes sous forme de transferts sociaux (réduction de primes, prestations familiales) et les dépenses obligatoires (loyer, impôts, primes de l'assurance-maladie obligatoire, garde des enfants, etc.).

L'étude montre que le gain financier net varie considérablement selon les différents cas-types dans les trois villes retenues.

Pour les familles biparentales (couples), le gain financier net d'un revenu supplémentaire à Zurich est le plus élevé dans pratiquement tous les cas, ainsi que, par conséquent, l'incitation à augmenter l'activité lucrative ; pour les bas revenus, cela est d'autant plus vrai que, pour le cas type défini au départ (c'est-à-dire sans revenu supplémentaire), c'est à Zurich que le revenu disponible est le plus bas. Par contre, c'est à Bellinzone que le revenu disponible sans revenu supplémentaire est le plus élevé, alors qu'avec un revenu supplémentaire, le gain financier net, par rapport aux deux autres villes étudiées, est au total relativement faible pour les bas revenus ; l'incitation à étendre l'activité lucrative tend donc à y être moindre que dans les deux autres villes.

En outre, l'effet d'un revenu lucratif supplémentaire dépend fortement de l'état civil du couple, car le versement de certains transferts sociaux (réduction de primes de l'assurance-maladie obligatoire par exemple) et la charge fiscale y sont liés. Aucune généralisation n'est

cependant possible : selon le lieu et le cas type, parfois c'est la situation des couples mariés qui est la plus avantageuse, parfois c'est celle des concubinats.

En ce qui concerne la répartition de l'activité lucrative, on constate que la plupart du temps – et même toujours pour les revenus moyens –, les couples n'ont pas intérêt financièrement à se répartir le travail, soit que le modèle où une seule personne gagne l'argent du ménage est le plus avantageux.

La catégorie de revenu joue également un rôle, mais différent dans les trois villes étudiées. Toutes choses égales par ailleurs, le gain financier net est supérieur dans presque tous les cas pour les bas revenus à Zurich. A Lausanne au contraire, le gain financier net est plus élevé pour les revenus moyens et, à Bellinzone, il l'est dans la majorité des cas.

En cas de doublement du revenu net, il reste effectivement à la disposition des familles monoparentales environ la moitié du revenu supplémentaire. A Bellinzone, ce n'est même qu'un quart environ pour les bas revenus. Les différences observées entre les trois villes pour le gain financier net est cependant moindre que celui observé pour les couples.

S'agissant des postes du budget qui influent sur le revenu disponible, il s'avère que la garde des enfants est le poste qui réduit le plus le gain financier net. Pour les bas revenus, ce n'est souvent plus ce poste qui joue un rôle majeur en cas d'augmentation du revenu net : à Lausanne c'est d'abord la diminution ou la suppression de la réduction de primes de l'assurance-maladie et à Bellinzone la suppression des prestations complémentaires destinées aux familles à bas revenus. Pour les revenus moyens, l'augmentation de la charge fiscale occupe souvent la deuxième place parmi les rubriques qui réduisent le plus le gain financier net.

Berne, le 25 janvier 2005

Renseignements:

seco : Anne Küng Gugler, cheffe suppléante Analyse du marché du travail, responsable du dossier "Concilier travail et famille", tél. +41 (0)31 322 27 85.

OFAS : Susanna Bühler, Centrale pour les questions familiales, collaboratrice scientifique, tél. +41 (0)31 322 91 89.